La Fondation du Patrimoine

En début de mandat une des premières préoccupations a été de savoir comment financer ces importants travaux. L'église en elle-même n'étant pas classée, elle ne bénéficiait pas de subventions de la DRAC au titre des MH.

L'Architecte des Bâtiments de France, Madame Janine Colonel, nous a parlé de l'existence de Fondation de Patrimoine. Nous la remercions par ailleurs de nous être de bon conseil.

Dès le mois d'octobre, nous avons contacté Monsieur Alexandre Tahon et Monsieur Bernard Cassagnet de la Délégation Régionale de Fondation du Patrimoine. Nous les remercions pour leur aide précieuse tout au long de la constitution de ce dossier, ainsi que de leur disponibilité.
Je remercie Monsieur Jean François Labourie pour sa contribution à la réalisation du texte pour le bon de souscription, ainsi que Mme Pascale Chat pour la mise en page. Et Sophie Vabre qui a accepté de répondre aux demandes de renseignement.

Présentation

Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bati de proximité.
La Fondation apporte une aide technique et financière aux projets publics comme aux privés par la mise en place de moyens d'intervention incitatifs, telle la souscription, permettant de mobiliser le mécénat populaire. Les dons sont déductibles des impôts. La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclu sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

Comment faire votre don ?

Par courrier :
Envoyer le bon de souscription accompagné de votre règlement par chèque à l'adresse suivante : Fondation du Patrimoine - Délégation régionale Midi-Pyrénées - 11 boulevard des Récollets - Le Belvédère - 6 B - 31078 Toulouse cedex 4

Par internet :
Faites votre don en ligne sur le site internet securisé en tapant dans votre moteur de recherche « Fondation du Patrimoine Midi-Pyrénées » ou en tapant l'adresse Web suivante :
http://www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16
Vous trouverez le projet en cliquant sur la rubrique «**Tous les projets**» et pourrez ainsi faire votre don en ligne.

Renseignements :

Mairie de Lourdes
tel : 05.62.94.65.65
courriel : sophie.vabre@ville-lourdes.fr

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Midi-Pyrénées
www.fondation-patrimoine.org